

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le dix-neuf septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 7

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 13 septembre 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERFIAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

M. ARNAUD : Pouvoir donné à Mme JOLIVET

M. BUGNAZET : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY

Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER

M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à Mme VILLEVIEILLE

EXCUSEE :

Mme JANISSET

n° 20230919_D_105

Commission :
Développement
Economique

**Objet : Modification
du règlement du
Fonds d'Intervention
Local dans le cadre
du nouveau
programme LEADER
2023-2027**

VU la délibération n° 20160712_D_087 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2016 portant sur la constitution du Fonds d'Intervention Local,

VU la délibération n°20170919_D_126 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2017 portant sur la mise à jour du règlement du Fonds d'Intervention Local,

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que ce dernier en date du 12 juillet 2016 a délibéré sur :

- La création du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,
- Le règlement d'intervention du FIL,
- La convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Loire Semène dans le cadre des aides aux entreprises,
- La délégation de pouvoir au Bureau Communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises dans le cadre du FIL.

Le Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2017 a approuvé la mise à jour du règlement du FIL, suite à la convention établie entre la région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes Loire Semène dans le cadre des aides aux entreprises. Le règlement d'intervention de la Communautés de Communes Loire Semène, en lien avec ces aides régionales, reste inchangé.

Dans le cadre du nouveau programme LEADER 2023-2027, il convient de redéfinir le règlement du FIL en fonction des nouveaux dispositifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- Approuve les modifications du règlement d'intervention ci-joint,
- Continue à déléguer au bureau communautaire l'attribution des aides aux entreprises dans le cadre du FIL.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

043-244301131-20230919-20230919_D_105-DE

Reçu le 26/09/2023

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

